

🕒 06.09.2017, 00:01

## Vaines demandes de transparence

ABONNÉS



Olivier Arni doit-il quitter son poste de président de la Société de navigation.? Pas de réponse lundi soir. KEYSTONE

🕒 06.09.2017, 00:01

## Vaines demandes de transparence

*PAR SANTI TEROL*

**LNM - Le Conseil général a exprimé son désaccord avec le silence de l'exécutif.**

Présent du début à la fin de la séance de lundi du Conseil général de Neuchâtel, Olivier Arni n'a rien dit. Le principal protagoniste du feuilleton qui a secoué la Société de navigation sur les lacs de Neuchâtel et de Morat durant cet été n'a pas desserré la mâchoire. Pour le préserver, ces collègues du Conseil communal avaient décidé que ce serait le président de l'exécutif qui traiterait les deux interpellations urgentes déposées par les groupes Vert/libéraux/PDC et PLR.

Les personnes présentes ont ainsi eu droit à une pièce de mauvais théâtre. Les conseillers généraux pressaient le Conseil communal de questions et Olivier Arni aurait probablement pu répondre à chacune d'elles. Mais c'est Fabio Bongiovanni qui répondait par des lieux communs ou n'apportait aucune réponse.

Silence radio

Les cinq membres du Conseil communal sont ainsi restés cois, totalement impassibles et étrangers aux demandes répétées de transparence, notamment lorsque le libéral-radical Christophe Schwarb a tenté une dernière salve de *«questions simples à répondre, qui ne compromettent pas l'enquête»* ouverte par le Ministère public neuchâtelois. L'élu PLR avait volontairement réduit le nombre de ses questions en tenant compte des contraintes liées à l'annonce de l'enquête pénale ouverte par le Ministère public (lire ci-contre). Une procédure qui vient s'ajouter à celle déjà ouverte entre la LNM et son ancien directeur et l'audit commandé par les cantons commanditaires (voir ci-dessous). Christophe Schwarb souhaitait, par exemple, savoir si une réponse avait été donnée à la lettre de la conseillère d'Etat vaudois Nuria Gorrite. Pas de réponse! Olivier Arni doit-il céder son siège de président de la Navigation? Pas de réponse – à ce propos, il est à noter que le vice-président Pascal Aeby, n'était pas au courant de l'enquête ouverte par le Ministère public.

## Dégâts d'image

Tous les groupes du Conseil général ont lourdement insisté pour obtenir des informations. Pratiquement tous les porte-parole ont évoqué le grave déficit d'image pour la Navigation, mais aussi pour la ville de Neuchâtel. *«Nous comprenons qu'une procédure est en cours. Mais nous ne sommes pas d'accord avec les réponses»*, a relevé la vert'libérale Sylvie Hofer-Carbonnier. Son colistier Mauro Moruzzi a tenu le même discours en déplorant que l'exécutif communal ne prenne pas position. *«Le Conseil communal a pris position: il a dit qu'il attendait d'avoir les informations utiles pour prendre position»*, a répliqué Fabio Bongiovanni. Le popvertsol Dimitri Paratte a parlé de situation absolument scandaleuse pour évoquer l'augmentation de salaire rétroactive du directeur. Le socialiste Jonathan Gretillat a souligné que les interrogations étaient légitimes et que des clarifications étaient nécessaires. Qu'un exercice de transparence était nécessaire, sans interférer sur l'enquête en cours. Mais il n'a pas plus été entendu. Sauf sur un point: la commission financière sera associée aux travaux du Conseil communal et tiendra informé le Conseil général.

## Arni en poste

Dans ces conditions, Olivier Arni a-t-il encore la confiance du peuple? Le sujet n'est pas à l'ordre du jour pour Fabio Bongiovanni: *«Nous attendons des éléments objectifs pour évaluer la suite.»* Le dessaisir de certaines tâches? *«La question ne se pose pas, même à titre prévisionnel»*, a conclu le président de l'exécutif. Mais ce n'est pas l'avis de tous les élus.

## Nuria Gorrite sans réponse de la LNM

Que disent les commanditaires de la Société de navigation sur les lacs de Neuchâtel et de Morat (LNM) après l'annonce de l'ouverture d'une enquête par le Ministère public neuchâtelois? Pas grand-chose à ce stade! Le conseiller d'Etat neuchâtelois Laurent Favre salue l'action du Ministère public et rappelle que le résultat de l'audit portant sur les flux financiers, le surendettement de la

LNM et de Cap Gourmand (la filiale de la Navigation) et l'affaire de la hausse rétroactive de salaire est attendu pour fin octobre. *«On aura alors tout en mains pour prendre les dispositions qui s'imposent»*. *«On prend acte et on attend le résultat de l'enquête»*, communique son homologue fribourgeois Jean-François Steiert. Quant à la conseillère d'Etat vaudoise Nuria Gorrite, elle fait savoir qu'elle n'a toujours pas reçu les informations qu'elle a demandées par courrier au président du conseil d'administration de la LNM Olivier Arni.

## Précisions de l'Exécutif

Le compte rendu de la séance du Conseil général de Neuchâtel (notre édition d'hier) a suscité une réaction du Conseil communal. Celui-ci indique que le président de l'exécutif n'a jamais évoqué *«les agissements d'Olivier Arni»* ni évoqué les motifs qui sous-tendent cette enquête. Les termes exacts utilisés par Fabio Bongiovanni sont les suivants: *«A la suite des divers articles parus dans la presse au sujet de l'augmentation de salaire de M. Wenger, le Ministère public a ordonné l'ouverture d'une enquête aux fins de déterminer si l'infraction avait été commise dans ce cadre.»* S'il n'est pas cité dans cette déclaration, Olivier Arni est au centre de l'investigation policière, au même titre que le bénéficiaire de l'augmentation de salaire. D'ailleurs, Fabio Bongiovanni a précisé que, dans le cadre de cette enquête, Olivier Arni avait été délié du secret de fonction. RED

## Officiellement, L'enquête ne vise personne en particulier

Le Ministère public neuchâtelois a pris la décision, voici plusieurs semaines déjà, de chercher à comprendre ce qui s'est exactement passé dans cette affaire d'augmentation rétroactive du salaire accordée à l'ancien directeur de la Navigation. *«L'enquête n'est pas dirigée contre une personne déterminée et a pour but de rechercher si une infraction a été commise dans ce cadre»*, indique le procureur général.

Si la procédure n'intervient qu'à présent, c'est qu'elle a été retardée par la période de vacances. Jeudi passé, la police a déjà pu auditionner l'ancien directeur de la Navigation. *«Mon client a été entendu à des fins de renseignements»*, indique son avocat. Georges Schaller ne cache pas qu'il a été surpris par la formulation du Ministère public, *«qui parle d'une enquête préliminaire pour déterminer les faits qui entourent l'augmentation de salaire de mon client»*. Lors de son audition, Jean-Jacques Wenger a produit la pièce originale qui fait tant débat: l'autorisation d'augmentation de salaire rétroactive convenue en 2016, mais qui porte la date du 18 novembre 2015.

En fin de semaine dernière, le Ministère public a demandé au Conseil communal de lever le secret de fonction des personnes qui pourraient y être soumises, de manière que l'enquête puisse se poursuivre. Une fois les faits établis, *«nous pourrions déterminer si des erreurs ont été commises et examiner alors si elles l'ont été avec une intention délictueuse, toute maladresse comptable n'étant pas forcément une infraction relevant de la*

*justice pénale*», souligne Pierre Aubert. A titre d'exemple, l'affaire de la forte diminution des rentrées fiscales qui avait secoué La Chaux-de-Fonds, voici quelques années de cela, avait aussi débouché sur une procédure. Les actes d'enquête menés avaient permis de constater que le comportement du responsable des finances ne relevait pas de la gestion déloyale. La procédure avait été classée.

